

13 juillet 1906 - 13 juillet 2016

110 ANS AVANT LA LOI TRAVAIL, LES PARLEMENTAIRES VOTAIENT LE REPOS DOMINICAL !

LA CGT . 120 ANS DE LUTTES AU PRÉSENT !

La loi du 13 juillet 1906 instaurant le repos dominical est issue d'un long conflit social

La loi du 13 juillet 1906 instituant le repos dominical en France a mis fin à un long conflit social, né d'une catastrophe minière dans le Nord, et a ouvert une période «d'apaisement religieux», au lendemain de la séparation des Eglises et de l'Etat.

C'est un radical bon teint, Ferdinand Sarrien, qui devient président du Conseil le 13 mars 1906, quelques jours après le coup de grisou de Courrières (1 099 morts).

Il faut calmer la colère des mineurs, éviter les incidents lors des «inventaires» des biens du clergé, préparer l'opinion au procès en cassation d'Alfred Dreyfus qui déchaînait les passions, et se lancer dans la bataille des législatives.

La vieille revendication du repos dominical et celle de la journée de 8 heures - satisfaite seulement en 1919- sont au coeur des débats et manifestations.

Sarrien préside un gouvernement prestigieux comprenant deux futurs présidents de la République, Raymond Poincaré et Gaston Doumergue, et trois futurs présidents du Conseil : Aristide Briand, Georges Clemenceau, Louis Barthou. Tous voulaient des avancées sociales.

La loi du 12 juillet 1880 a aboli le repos dominical sous prétexte qu'il avait été décrété sous la Restauration. Le «jour de repos» est dès lors décidé par le patron.

Après la tragédie de Courrières, 45 000 mineurs se mettent en grève le 16 mars. Le 17, Clemenceau (Intérieur), promet de ne pas faire intervenir la force, mais change d'avis quand la mairie de Lens est occupée le 20. La répression est dure, un policier est tué. 50 000 «gueules noires» défilent à Paris le 1^{er} mai, à l'appel de la CGT.

Le 20 mai, la gauche remporte les élections de façon écrasante.

La loi Sarrien est votée. Son article 2 dispose que le dimanche est jour de repos hebdomadaire des employés et ouvriers. Employés de maison et travailleurs agricoles en sont provisoirement exclus.

Cette loi est aussi appelée «loi Lemire», nom du député-maire d'Hazebrouck, l'abbé Jules Lemire, républicain ardent à l'origine des allocations familiales, qui a su convaincre que le choix du dimanche n'était pas une revanche des religieux, quelques semaines après la loi de séparation. «L'apaisement» est en route.

Le 13 juillet 1906 voit aussi la réintégration du capitaine Dreyfus et le vote du transfert des cendres d'Emile Zola au Panthéon.

Et pour le samedi férié, il faudra attendre le Front populaire, trente ans plus tard.

Les dispositions de la loi Sarrien sont toujours en vigueur avec de plus en plus de dérogations : les dernières datent de la loi Macron du 6 août 2015. *Honte à celles et ceux qui osent ainsi perpétrer un tel recul social. Encore une raison supplémentaire, s'il en fallait, pour ne rien lâcher, pour aller jusqu'au bout et obtenir le retrait de la loi Travail qui n'amènera que régressions et reculs sociaux !*

